



## Relevé de conclusions

Conseil de quartier  
Goise – Champommier - Champclairot

Lundi 21 mars 2016

Direction des Vies Participatives

Rédaction : Sabrina VOLET

Maison de quartier – 56 rue de Massujat

**Co-Présidents :** Christine HYPEAU (Conseillère municipale et co-présidente élue) et Jacques TAPIN (co-président habitant).

**Agents municipaux :** Sabrina VOLET (service Vie participative).

**Elus municipaux :** Romain DUPEYROU (Conseiller municipal) ; Marie-Paule MILLASSEAU (Conseillère municipale); Dominique SIX (Adjoint au Maire).

**Membres :** Sébastien BLAIS ; Pierre BONNICEL ; Christian GOICHON ; Jonathan JUBIEN ; Monique PAIN BALIROS ; Christian PEQUIN ; Claude RAYMOND ; Stéphane SENE ; Michèle VALIN.

**Excusés :** Anne-Lydie HOLTZ (Adjointe au Marie) ; Julie JOLY ; Céline MALEGARIE ; Sébastien MATHIEU ; Marie-Bénédicte PIENS ; Marie-Françoise PRONOST ; Stéphane SENE.

---

### Ordre du jour du Conseil de quartier :

1. Rappel des aménagements réalisés avec les crédits 2015 de la vie participative,
  2. Définition des priorités 2016 des projets du Conseil de quartier Goise Champommier Champclairot,
    - Projet d'aménagement rue Sainte Catherine
  3. Point sur les dossiers en cours
    - Retour de la visite sur site rue Baujet,
    - Etude de faisabilité du projet de la rue Chantelauze ?
  4. Autres projets/ dossiers
    - Square Germaine Clopeau
    - Information de la décision du projet d'implantation d'une antenne relais
    - Information site Seita
    - Cinémas en plein air
    - Parcours santé
    - Troc au jardin
  5. Informations diverses.
    - Valorisation des cours d'eau
    - Information sur les compteurs Linky
    - Calendrier des prochaines rencontres
-

**1. Rappel des aménagements réalisés avec les crédits 2015 de la vie participative** par Jacques TAPIN.

Quartier	Secteur / rue	Contenu du projet	coût
Clou Bouchet	Rue Henri Sellier	Espace vert au 12/ 22 rue Sellier (hors PRUS) avec fermeture accès voiture	35 000€
Tour Chabot Gavacherie	Parking du CSC du Parc	Reprise totale du parking avec sous couche, enrobé et marquage. Création de 2 cases PMR	26 000€
Saint Liguair	Abords du groupe scolaire Agrippa d'Aubigné	Sécurisation des déplacements piétons (notamment parvis école maternelle) et marquage global au sol du stationnement sur le centre bourg + marquage au sol du STOP Moulin/ Huit Mai avec suppression de la priorité à droite créée dans le cadre du cœur de quartier.	25 000€
Souché	Rue de Souché Secteur coop/ CA	Elargissement des trottoirs et reprise de la chaussée entre le carrefour André Gide et la partie rénovée.	29 000€
Saint Florent	Rue Jean Jaurès	Sécurisation des piétons avec création d'un trottoir et d'un alternat feux	25 000€
Nord	Carrefour Gainerie/ Sarrazine/ Cholette	Sécurisation du carrefour par un giratoire	60 000€
<b>TOTAL crédits investissements 2015</b>			<b>200 000€</b>

- o Ce sont 6 quartiers qui ont bénéficié d'un projet en 2015
- o Le projet du Conseil de quartier du Clou-Bouchet est l'exception qui confirme la règle de réalisation de tous les projets dans l'année ; toutefois les crédits pour ce projet sont bien issus de l'année 2015
- o Cette année les projets ont été orientés vers la voirie mais les projets en lien avec les espaces verts ou le patrimoine peuvent également bénéficier des crédits de quartier.

**2. Définition des priorités 2016 des projets du Conseil de quartier Goise - Champommier - Champclairot**

a) Les crédits d'investissement 2016

- Pour 2016, la Vie participative dispose à nouveau de 200 000 € de crédits d'investissement mutualisés pour les projets des Conseils de quartier sur l'ensemble de la ville.
- Chaque Conseil de quartier émet ses priorités parmi les projets évoqués, travaillés. Pour une partie certains sont déjà connus car ils ont été recensés dès 2015. Sont-ils toujours d'actualité, à conserver dans les demandes.

## b) Rue Sainte Catherine

### Demande initiale

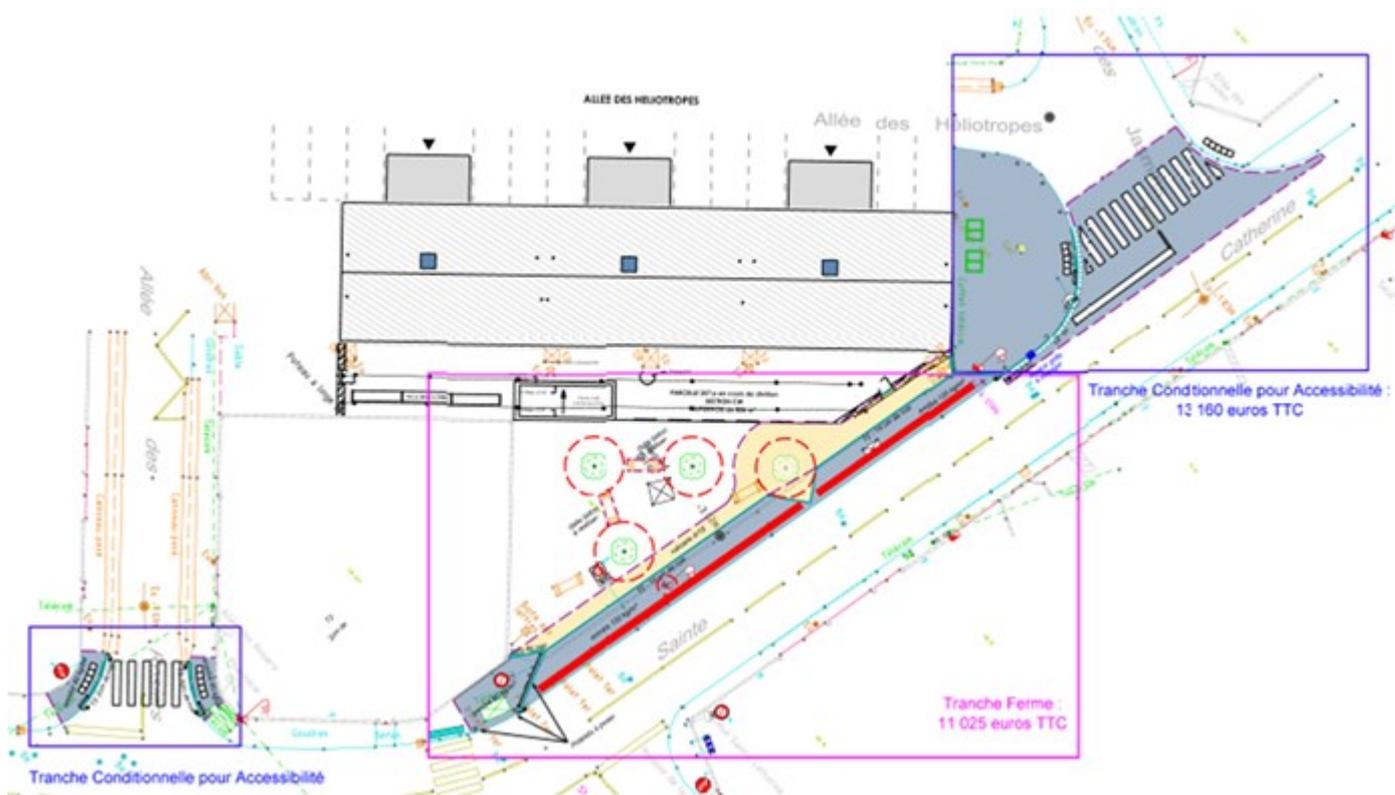
Requalification de la place rue Ste Catherine : élargissement de la bande de stationnement en face de son établissement (demande initiale du buraliste).

1ère tranche :

- Démolir le petit muret existant entre les places de stationnement et l'espace vert, afin d'élargir les places pour ne plus que les voitures dépassent sur la chaussée.
  - Créer une nouvelle bordure au droit du stationnement pour protéger les piétons qui passeront sur le cheminement en calcaire créé le long des places (ce calcaire pourra être engazonné).
  - Les trois arbres de l'espace vert étant en bon état sanitaire, il convient de les conserver et de les protéger d'éventuelles blessures racinaires suite à la pose de la nouvelle bordure.
- Ainsi, celui se trouvant le plus près des voitures sera protégé par une « encoche » en calcaire exempte de bordure, sur laquelle les voitures ne pourront pas se stationner.
- Enfin, dans l'espace vert, les bancs seront repositionnés pour être à l'ombre des arbres.
  - Coût : 11 025 € TTC (pourrait être financé par le Conseil de quartier).

2ème tranche :

- Le passage piéton entre l'allée des Rosiers et la rue Sainte-Catherine est mis aux normes PMR, avec abaissement des bordures et pose de dalles podotactiles.
- Plus haut, le revêtement très dégradé du carrefour entre l'allée des Jasmins et la rue Sainte-Catherine est également rénové et le passage piéton est mis aux normes accessibilité.
- La placette le long de la résidence est fermée par des potelets pour empêcher le stationnement sauvage et anarchique, et refaite en enrobé ; des arceaux vélos sont installés.
- Coût : 13 160 € TTC (pourrait être financé par la Ville).



### **3. Point sur les dossiers en cours**

#### a) Rue Baujet – Ex-caserne des pompiers

Retour de la visite sur site du vendredi 4 mars en présence des riverains, de l'Adjoint au Maire en charge des Espaces publics, des membres du CQ, le bureau d'études aménagements et la DVP.

#### **Rappel :**

Projet immobilier de 72 logements sur le site de l'ex-caserne des pompiers, rue Baujet.

Les riverains demandent d'intégrer dans le projet, la création de places de stationnements supplémentaires, le secteur subissant déjà une pression forte en stationnement.

Le CQ demande une seconde présentation depuis la modification du projet par le promoteur.

Réponse : une présentation sera réalisée au Conseil de quartier fin 2016.

La proposition 2 a été retenue par les riverains. Toutefois il est demandé d'apporter quelques modifications au projet et d'étudier :

- Mise en sens unique de la rue E. Baujet = les riverains sont favorables - sens à déterminer après études des services techniques de la Ville sur les problèmes liés à la circulation dans le secteur

- Etudier le sens unique rue Champommier dans le sens rue de Brioux -> rue Ferdinand Buisson (changement de sens ?),

- Demande de réfection des trottoirs + création d'un passage piéton en traversée de la rue E. Baujet (au droit de l'impasse).

Proposition d'une zone 30 rues Baujet et Champommier (entre les rue F. Buisson et Brioux) + extension de la zone 30 devant l'école F. Buisson.

- Etudier le stationnement le long de la résidence, rue Baujet,

- Demande d'une bande jaune face n°4 rue Champommier

#### Remarques du Conseil :

- Av. de Limoges : il n'est plus possible de tourner à gauche depuis le feu (devant la pharmacie) pour rejoindre la rue de Brioux.

- Rue de la Perche : La dernière partie de la rue est à sens unique. Il est demandé de revoir le stationnement.

#### Pour information

La Mairie est en attente du dépôt de permis de construire par Nexity.

Les travaux seront réalisés en 2 tranches

Tranche 1 : un bâtiment de 18 logements sociaux et 23 logements à la vente pour une durée de travaux de 18 mois – début 2017.

Tranche 2 : un bâtiment de 16 logements sociaux et 15 logements à la vente prévu en 2019.

Hauteur des bâtiments :

La résidence implantée en façade rue E. Baujet mesure 9 mètres et 12 mètres pour celle qui sera côté jardin.

Les logements proposés sont de types 2 et 3.

Le parking comportera 88 places réservées aux résidents des collectifs.





Demande de repeindre la signalisation horizontale (effacée) au carrefour avec la rue Django Reinhardt

*Réponse : Demande envoyée au service compétent*

#### **4. Autres projets – dossiers**

- Square Germaine Clopeau

Début février 2016, la clôture a été déposée.

La direction des Vies participatives n'a enregistré aucun retour (qu'il soit positif ou négatif) des riverains ou utilisateurs à ce jour.

Le pluto-stand (distributeur de poches pour déjections canines) existant sur site va être déplacé près des immeubles en avril dans un premier temps. Un deuxième sera installé si nécessaire après le retour des riverains à la rentrée.

La demande de suppression du panneau indiquant les jours de marché a bien été prise en compte.



- Information du projet d'implantation d'une antenne relais

La SAFER a demandé à l'opérateur le dossier d'implantation et un complément d'informations sur le taux d'exposition.

- Information site SEITA

Le site a été défriché partiellement en février 2016.

Demande initiale émise par les riverains proches faisant face à la présence de nuisibles (rats notamment) : Il avait par conséquent été convenu que le propriétaire du site commande l'intervention d'une entreprise pour défricher une bande de 5 à 10 mètres maximum en bordure de terrain.

La VDN a demandé à la société de stopper le chantier, la zone étant reconnue comme réservoir de biodiversité sur la ville.

La Mairie est en attente de la déclaration de travaux pour remonter la clôture.

- Cinémas en plein air

Sur 2015, cette nouvelle proposition estivale et culturelle a été une réussite dans chaque quartier où elle a été programmée.

Il a même été analysé que la notion de proximité dans ce type d'opération est primordial.

La Vie participative en lien avec le service Culture proposent par conséquent de renouveler l'opération avec 6 dates pour l'été 2016.

Les dates arrêtées sont les suivantes :

Samedi 2/07 - Tour Chabot Gavacherie

Lundi 4/07 - place du Donjon

Lundi 11/07 - quartier Saint Liguairé

Lundi 18/07 - au quartier Nord (Cholette)

Mardi 02/08 - Sainte Pezenne

Lundi 08/08 - Saint Florent

Vendredi 19/08 - Tour Chabot Gavacherie

Mardi 22/08 - place du Temple

**Samedi 03/09 Bassin d'orage Champclairot à partir de 20h00**

L'ensemble des dates ont déjà été communiquées auprès du service communication.

Des affiches et flyers pourront être réalisés par la ville et distribués par les membres volontaires.

Pour information sur le quartier de Champclairot

Un atelier pour le choix du film va être lancé. La commission propose de partager un repas à partir de 19h00 et la possibilité d'offrir un apéritif aux personnes présentes.

#### - Parcours santé

Les membres de la commission ont échangé sur l'utilisation actuelle du bassin d'orage (Carnaval, jeux pour enfants, regroupement d'adolescents, cinéma de plein air...).

Il semble important de préserver l'utilisation actuelle du site, comme lieu de rencontre.

La commission propose qu'une réunion publique soit organisée afin de présenter le concept et d'interroger la population sur l'opportunité d'aménager le site avec un parcours de santé.

Des utilisateurs connus (Centre socio-culturel, association de parents d'élèves, mairie) ainsi que des riverains pourraient être invités.

La Mairie souhaite connaître le chiffrage du projet ainsi que le taux de participation des différents partenaires.

#### - Troc jardin

a) **Plantes de trottoirs** : contacter par mail les 100 habitants qui se sont engagés à semer les graines entre le mur de clôture et le trottoir. Ces habitants pourraient réaliser des photos du trottoir en cours de floraison pour une parution dans le Vivre à Niort.

*Réponse : La Ville souhaite organiser un temps fort fin mai : lancement de l'opération « weekend de la binette », en associant les membres de la commission Ecologie Urbaine s'ils sont partants pour imaginer un événement pour lancer le week-end de la binette des 28 et 29 mai, par exemple le vendredi 27 en fin de journée.*

L'idée serait de s'appuyer sur un secteur où les riverains ont bien répondu à la proposition de la ville de fleurir son trottoir, à Champclairot par exemple, pour faire une mise en valeur de l'opération et si le Conseil de quartier souhaite apporter une contribution sur cette petite manifestation, faire des propositions.

Du jus de pommes pourra être fourni pour accompagner ce temps pour un peu de convivialité.

Après discussion, la période n'est pas propice pour les membres du Conseil de quartier de Goise-Champommier-Champclairot pour s'associer à ce projet.

**b) Troc au jardin** : dimanche 16 octobre 2016

Travailler avec les enfants de l'école ?

Thème : Florilège des années précédentes « Le jardin dans tous ses états »

La soupe, le retour ! Vers 18h30

Animation : Land art, « tartes aux cailloux et aux orties », lecture Anaïs Vaufelade « la soupe aux cailloux » ...

Parlotte : présentation du livret « jardin au naturel »

Spectacle : les fouilles de joi. (Joi = jeu olympique d'insectes) par la Compagnie Les Brasseurs d'idées

Budget à prévoir : 1 120€

**c) Jardin au naturel** : projection d'un film avec lancement du livret (sortie prévue en octobre/ présentation possible lors du troc au jardin) + film à trouver

Une rencontre pourrait avoir lieu avec le service Biodiversité. Elle pour être l'occasion de présenter l'ensemble de la démarche de co-écriture entre des habitants de Niort (et notamment des conseillers de quartier) et le service Biodiversité d'une charte de jardinage au naturel pour les jardiniers niortais.

*Pour info : Réunion sur la charte jardin : mardi 29 mars 2016 à 18h00 à l'Hôtel de ville*

**d) Proposition d'organiser un marché bio** dans le quartier. Place G. Clopeau ou square Massujat ? Un dimanche matin ?

**e) Journées du développement durable** : les 4 et 5 juin 2016

Les thèmes retenus cette année sont la biodiversité et le changement climatique à Niort.

L'ensemble des animations se déroulera au Moulin du Roc, le samedi 4 juin de 15h à 22h.

Le programme :

15h00 : Il était une Forêt !

Film documentaire français réalisé par Luc JACQUET et sorti en 2013. Il a écrit et réalisé ce documentaire en étroite collaboration avec le botaniste Francis HALLE.

Le film a reçu le Grand Prix du meilleur documentaire lors du « Deauville Green Awards » en 2014.

Gratuit – Grande salle.

15h30-18h00 : Les Fouilles des Jeux Olympiques des Insectes

Il paraît que des Jeux Olympiques ont eu lieu à Niort... ceux des insectes ! Cette exposition permettra aux petits et grands de découvrir les exploits réalisés par ces sportifs hors normes que sont les insectes et comment ils vivent !

Prestation réalisée par Les Brasseurs d'Idées.

Gratuit – Belvédère.

16h30 : Goûter

Que du bio et du local !

Gratuit – Placette.

En continu : Exposition sur la biodiversité niortaise

Réalisée par les services de la ville de Niort, cette exposition permet de découvrir la richesse de notre territoire.

Gratuit – Placette.

20h30-22h00 : Niort + 2°C !

Pour faire suite à la COP 21, Denis CHEISSOUX et Frédéric DENHEZ (CO2, mon amour ! sur France Inter tous les samedis à 14h00) expliquent ce qu'est le changement climatique et les conséquences sur le territoire niortais en matière d'évolution de la biodiversité, disponibilité de la ressource en eau, conditions de vie...

Gratuit – Grande salle.

Cette journée niortaise sera suivie le 5 juin par la fête du Vélo. Des circuits vélos au départ de plusieurs communes de la CAN convergeront vers la place de la Brèche pour une journée dédiée aux modes de transports alternatifs et des temps festifs !

#### f) Rues Chapeau – Perche

Demande de mise à disposition d'un bac de récupération solide et de la terre afin de planter des aromates et des légumes (libre-service pour les habitants). Il pourrait être positionné à l'angle de la rue de la Perche et de la rue Chapeau. Il n'y a pas de trottoir à cet endroit.

Ce bac serait entretenu par 2 riverains dans le cadre du projet « incroyables comestibles ».

Ils fourniront les plants, le paillage et l'eau d'arrosage ....

#### Autres demandes :

- **Avenue de Limoges** : réfection des trottoirs

Y'a-t-il un programme de réfection prévu entre les rues du Frêne, de Brioux et le centre mutualiste, avec prise en compte de l'arrêt de bus, accessibilité pour les PMR ?

*Réponse : Sur les 3 prochaines années, la Communauté d'agglomération a prévu de mettre ses arrêts de bus en accessibilité. Une fois les quais réalisés, la Ville envisagera de poursuivre les travaux de continuité d'accessibilité.*

- **Rue Berthelot/ square Berthellet** : la priorité à droite (sortie du square) n'est pas respectée. Dans le sens avenue de Limoges vers la rue Jean Perrin - Excès de vitesse flagrant de certains usagers.

Demande d'un panneau STOP sur le square.

*Réponse : demande envoyée au service compétent.*

*Une visite sur site sera programmée prochainement.*

## 5. Informations diverses

### a. Valorisation des cours d'eau

Pour répondre à une demande formulée par les Conseils de quartier de Souché et du Nord qui sont plus spécifiquement concernés par les cours d'eau à Niort (notamment du fait de la présence du Lambon et du secteur de protection des eaux du Vivier sur cette partie du territoire de Niort), nous avons sollicité le service en charge de cette thématique pour travailler à leur valorisation.

En effet, il n'existe pas de signalisation pour informer de la présence des cours d'eau sur Niort, il n'y a aucun panneau d'indication alors que l'eau est très présente sur notre commune.

Le service a donc réalisé un recensement des points où les cours d'eau croisent un chemin, une rue, un pont,... pour y proposer d'installer une signalisation.

C'est ce recensement et les propositions des lieux où il paraît pertinent de poser cette signalétique qui feront l'objet de la réunion du 25 avril prochain, une réunion inter-quartier car l'ensemble des conseils est concerné, même si certains plus que d'autres.

### b. Information sur les compteurs Linky

Lors du conseil municipal du 7 mars dernier, il a été énoncé les éléments suivants concernant le déploiement des compteurs Linky :

Il ressort des dispositions en vigueur du code de l'énergie, issues de la transposition des directives européennes du 13/07/2009 et du 25/10/2012 et de la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte que l'article L.341-4 du code de l'énergie fait obligation aux gestionnaires des réseaux publics de distribution d'électricité de déployer des compteurs intelligents de type Linky sous peine de sanction.

Il convient de souligner que les installations de comptage font partie intégrantes du branchement (article D.342-1 du code de l'énergie) qui fait partie intégrante du raccordement des utilisateurs aux réseaux publics (article L.342-1 du code de l'énergie).

En outre, l'article L.322-4 du code de l'énergie précise que les ouvrages des réseaux publics de distribution, y compris ceux qui, ayant appartenu à Electricité de France, ont fait l'objet d'un transfert au 1er janvier 2005, appartiennent aux collectivités territoriales ou à leurs groupements. Ils font partie intégrante d'un contrat de concession renouvelé en avril 2013

Dans ces conditions, la Ville de Niort n'a aucune autorisation à donner à ERDF pour le déploiement des compteurs.

Il ressort d'une étude juridique de la FNCCR que la ville de Niort ne dispose d'aucun pouvoir de s'opposer à ce déploiement. Toute décision allant dans ce sens serait illégale et engagerait la responsabilité de la Ville.

En s'opposant au déploiement des compteurs Linky, la Ville compromettrait la poursuite par ERDF de l'exploitation du service. Elle pourrait se voir reprocher une faute contractuelle de nature à engager sa responsabilité.

Au titre de ses pouvoirs de police administrative, le maire ne peut pas agir. Le principe de précaution ne peut pas être invoqué, car il n'habilite pas les maires à adopter une réglementation locale (exemple de l'illégalité des règles locales d'implantation des antennes de téléphonie mobile destinées à protéger le public contre les effets des ondes émises par les antennes).

En application de l'article R.323-35 du code de l'énergie seul le préfet peut enjoindre ERDF, en situation d'urgence, de mettre hors tension un ouvrage dont le fonctionnement compromet la sécurité publique ou la sécurité des personnes et des biens.

En ce qui concerne, les éléments plus techniques évoqués dans votre question (présence de concentrateurs et de répéteurs), je vous informe que j'ai saisi par courrier le directeur régional d'ERDF afin qu'il apporte à la Ville toute les précisions nécessaires quant au respect des prescriptions techniques et à la garantie de la sécurité des personnes. Il a été aussi demandé à ERDF la tenue de réunions publiques d'information.

Sur l'interdiction des ondes Wifi, ERDF indique dans ses documents d'information sur Linky que le compteur n'utilise pas la communication par radio pour communiquer, c'est pourquoi il n'intègre pas d'antenne. L'émission de champs électromagnétiques est infime dans le cadre de la technologie du courant porteur en ligne (CPL) par rapport aux autres émissions domestiques (micro-ondes, ordinateur,...).

Sur le risque pour la santé publique en raison des ondes émises par le CPL : le Conseil d'Etat, dans un arrêt du 20 mars 2013 a estimé que le principe de précaution n'avait pas été méconnu par l'Etat : « il ne ressort pas des pièces du dossier que des éléments circonstanciés feraient apparaître, en l'état des connaissances scientifiques, des risques, même incertains, de nature à faire obstacle au déploiement de dispositifs de comptage dont les caractéristiques sont fixées par l'arrêté attaqué<sup>13</sup> ; qu'il ressort, en revanche, des pièces du dossier que les rayonnements électromagnétiques émis par les dispositifs de comptage et les câbles n'excèdent ni les seuils fixés par les dispositions du décret du 18 octobre 2006 relatif à la compatibilité électromagnétique des équipements électriques et électroniques, [...], ni ceux admis par l'Organisation mondiale de la santé ; que le Gouvernement n'avait pas, dès lors, à procéder à une évaluation des risques des effets de ces rayonnements ou à adopter des mesures provisoires et proportionnées ; que les moyens tirés de la méconnaissance des articles 1er et 5 de la Charte de l'environnement doivent, par suite, être écartés ».

De même, il a été précisé dans une réponse ministérielle du 16 septembre 2014 que « le niveau d'ondes électromagnétiques générées par Linky est conforme à la réglementation en vigueur et qu'il n'y a donc pas de risque sanitaire attaché à l'utilisation de ce compteur ».

### c. Calendrier des prochaines rencontres

#### **4. Questions et informations diverses**

##### **Calendriers**

\*\*\*

✓ **Le prochain Conseil de quartier de Goise – Champommier - Champclairot**

Jeudi 23 juin 2016, à 20h00

A la maison de quartier – 56 rue de Massujat

\*\*\*

✓ **La prochaine réunion de la commission « écologie urbaine »**

Mardi 10 mai, à 20h00

Au 115 rue de la Perche

\*\*\*